

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2021

La séance est ouverte à 20 h 30 sous la présidence de M. ALIBERT, Maire de Châteauneuf de Vernoux.

Présents : M. ALIBERT Christian, M. ARNAUD Emanuel, M. CADET Quentin, M. de CAMBIAIRE Arnaud, M. GUEZE Daniel, Mme LAINE Edith, Mme MACHISSOT Ginette, Mme MALOSSE Brigitte

Absents (excusés) : M. ARNAUD Mickaël ayant donné procuration à M. de CAMBIAIRE Arnaud, Mme COPIE Magali

Secrétaire de séance : Mme LAINE Edith

Compte rendu du conseil municipal du 29 juillet 2021 :

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

Suite au changement de délégué au conseil communautaire, le conseil municipal doit désigner le représentant de la commune à la Commission locale des charges transférées (CLECT) de la CAPCA. Le point est inscrit à l'ordre du jour du conseil.

- Désignation du représentant de la commune à la CLECT
- Taxe habitation résidences secondaires
- Enfouissement réseau électrique
- Travaux aire de jeux
- Voirie
- Informations Capca
- Questions diverses

Désignation du représentant de la commune à la CLECT :

Suite à la démission de Monsieur Christian ALIBERT de son poste de délégué titulaire au sein de la CAPCA et à la nomination de Monsieur Arnaud de CAMBIAIRE comme délégué titulaire et de Monsieur Daniel GUEZE délégué suppléant,

Le conseil municipal à l'unanimité désigne Monsieur Arnaud de CAMBIAIRE comme représentant de la commune de Châteauneuf de Vernoux à la CLECT.

Taxe d'Habitation Résidences secondaires :

Mr le Maire rappelle que le nouveau schéma de financement des collectivités territoriales est entré en vigueur le 1 janvier 2021. A compter de cette date, les communes ne perçoivent plus le produit de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales. Le

produit de taxe encore acquittée en 2021 et 2022 par certains contribuables est perçu par l'État.

La réforme de la TH visant sa suppression ne s'applique pas aux résidences secondaires. Les communes conservent donc le produit de TH généré par les résidences secondaires situées sur leur territoire. Elles pourront en faire évoluer le taux à partir de 2023.

Arnaud de Cambiaire indique qu'en 2019, la commune comptait 38 résidences secondaires. Le produit prévisionnel de la TH sur les résidences secondaires pour la commune est de 6 140€ pour 2021, soit en moyenne 161,58€ par habitation.

Au travers de la valeur locative cadastrale, l'imposition à la TH dépend de la consistance mais aussi de l'état du logement selon qu'il est neuf, rénové ou sans confort intérieur.

Afin de bien appréhender le sujet et de viser l'équité entre tous les contribuables, le conseil municipal décide à l'unanimité de conduire une étude approfondie à partir des données fournies par les services de l'État à l'intention des collectivités locales (Etat 1767 RES SEC)

Enfouissement réseau électrique aire de jeux route du Pialou :

Mr le Maire indique que dans le cadre de l'aménagement / extension de l'aire de jeux, la commune a sollicité le Syndicat Départemental des Energies de l'Ardèche (SDE 07) pour l'enlèvement des poteaux électriques et l'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques qui surplombent l'espace.

Le coût des travaux est de :

- 41 527,50€ HT pour l'électricité, subventionnés à hauteur de 75 %,
- 3658,38 € HT pour les télécoms, subventionnés à hauteur de 50 %.

Resteraient à la charge de la commune, 10 381, 87€ HT à régler au SDE 07 (somme pouvant être payée sur 10 ans) et 1 829,18 € pour les télécoms.

Ce projet entrerait dans le bilan d'aménagement de l'aire de jeux en cours de préparation.

Après débat, le conseil municipal estime que, si le coût de réalisation est important, cet enfouissement renforcera la sécurité des usagers de l'aire de jeux ; il donne son accord à l'unanimité sur la prise en compte des travaux dans le programme d'aménagement.

Travaux aire de jeux route du Pialou :

A l'invitation de Mr le Maire, le conseil municipal a débattu des travaux d'extension de l'aire de jeux ; en synthèse des échanges et des éléments remontés de la consultation de juillet 2021 avec la CAUE 07, il a été décidé des travaux, projets d'équipement et études à mener suivants :

- Captage et réservoir en puits dans la zone d'extension de l'aire de jeux selon les indications du sourcier, évacuation du trop-plein par drainage ;
- Enrochement en contrebas de la route du Pialou, dans la prolongation du mur en pierres sèches existant, pour créer une surlargeur permettant d'améliorer la visibilité pour la circulation sur cet axe et permettre le cas échéant à quelques véhicules de visiteurs de l'aire de jeux de stationner sur le bas-côté ;

- Au regard de l'essai concluant concernant le WC public mobile installée depuis l'été, il est décidé d'étudier l'installation à la jonction des 2 parties de l'aire de jeux, actuelle et extension, de toilettes sèches sans entretien type « Sanisphères », société basée à Nyons dans la Drôme qui a équipé beaucoup de sites publics en Auvergne Rhône Alpes (par exemple Mairie de Plats). Il est décidé de faire le point sur le dispositif technique, contraintes d'installation et d'exploitation et de demander un devis ;
- Sur la partie extension, création de 2 terrains de pétanque, voir avec Enedis la possibilité d'installer des luminaires à énergie solaire ; pose de nouvelles tables de pique-nique, enfants et adultes, rack à vélo (prévoir aussi d'équiper le centre du village) ;
- Quelques arbres devront être abattus afin d'éliminer les sujets fragiles menaçant la sécurité des futurs utilisateurs et améliorer la visibilité pour la circulation des véhicules sur la route longeant le périmètre de l'aire de jeux. La plantation de jeunes châtaigniers en remplacement est envisagée ;
- Prévoir des jeux supplémentaires adaptés en partie basse et la prolongation du grillage de protection existant.

Mr le Maire précise que les travaux de terrassement seront coordonnés avec les travaux d'adduction d'eau prévu par la SIVOM Crussol Pays de Vernoux pour desservir le secteur du Bosc. Il souligne que le chiffrage est nécessaire rapidement en vue de la préparation du budget et des dossiers de subventions 2022. Il attend du CAUE un appui paysager pour affiner le projet d'aménagement.

Pour la réalisation, le conseil municipal décide de travailler avec l'Ecole de Production Charles de Foucault à Lamastre qui délivrent une formation de jardinier paysagiste niveau CAP à des jeunes de 15 à 18 ans en appliquant le principe du « Faire pour Apprendre ». La commune pourra ainsi apporter son soutien à cette initiative de formation décentralisée sur le territoire qui est tout particulièrement accompagnée par la Région.

Voirie :

Mr le Maire rappelle les évolutions décidées par la CAPCA pour améliorer la performance du tri dans le cadre de l'extension des consignes prévue dès 2022 par la réglementation et maîtriser les coûts de collecte.

Les bacs gris de collecte des ordures ménagères installés en divers points sur le territoire communal seront enlevés. L'apport volontaire des déchets et le tri sélectif se fera avec 4 conteneurs aériens ou semi-enterrés avec un flux pour le verre, un pour les emballages plastiques, un pour les papiers et carton nettes et un pour les ordures ménagères (les cartons bruns doivent être portés à la déchetterie).

Il est possible pour la commune d'avoir 2 implantations :

- un site principal à proximité de la mairie
- un site secondaire en bas de la route du Pialou avec trois conteneurs aériens et un bac pour les ordures ménagères.

Le site mairie pourrait être réalisé avec 4 conteneurs semi-enterrés de 3 à 5 M3 (1,5 m enterré, 0,9 m extérieur pour le conteneur verre de) le long de la route départementale au sortir immédiat du village en allant vers Vernoux : l'implantation des 4 flux nécessite un linéaire de 13,4 m sur une largeur de 3,5 m maximum à prévoir avec vraisemblablement la construction d'un mur de soutènement le long de la propriété voisine. Les travaux de génie

civil et de maçonnerie seraient à la charge de la commune + une participation de 1 300 €HT par conteneur, soit un coût à la charge de la commune de l'ordre de 15 000 €HT.

A défaut de pouvoir mettre en œuvre cette solution, 5 conteneurs aériens seraient installés dans la cour à l'arrière de la mairie sur un linéaire de 13 m environ, coûts pris en charge par la Capca (verre, papiers, plastiques et deux bacs pour les ordures ménagères)

Mr le Maire informe le conseil municipal que la Capca envisage de rationaliser les tournées de la collecte des déchets sur la Plateau de Vernoux avec le SICTOMSED (Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères du Secteur Eyrieux Doux).

Mr le Maire informe le conseil municipal de l'achèvement de la rénovation du chemin des Rouveyrols et d'une partie du chemin de Loriol dans le cadre des travaux d'adduction d'eau réalisés par le SIVOM Crussol Pays de Vernoux. Par ailleurs, il informe le conseil de l'octroi d'un fonds de concours de 7992 € de la Capca en contrepartie d'un investissement de 20 000 € HT dans la rénovation de voiries communales. Des devis ont été demandés pour des secteurs encore à rénover route de Loriol et cime du Pialou, route Royale et à aménager en cœur de village, chemin des Records, chemin menant aux propriétés Desbos et Gatimel. Le prochain conseil municipal aura à prioriser ces travaux sur les exercices à venir.

Mr le Maire précise que les petites communes du canton sont particulièrement en attente de nouvelles règles d'accompagnement améliorées des projets de voirie par le Conseil Départemental et la Région.

Dans le cadre de la valorisation des espaces publics du village, Arnaud de Cambiaire indique qu'un programme d'aménagement est également à définir et à chiffrer concernant la rénovation de 2 calades, chemin de la Laiterie et montée du Château jusqu'à la tour.

Informations Capca :

Mr le Maire et Arnaud de Cambiaire rendent compte de l'analyse financière du bloc communal (Capca et ses 42 communes) faite par le cabinet d'audit Mazars et les échanges sur les premières orientations du pacte financier et fiscal communautaire le 16 septembre en commission des finances de la Capca.

La situation financière globale est bonne mais contrastée entre les communes dont la situation financière est en général satisfaisante notamment en raison du niveau élevé de la fiscalité qui leur est reversée par la Capca et la Capca elle-même qui présente des équilibres financiers très dégradés nécessitant de dégager des marges de manœuvre financières dès 2022 afin d'assurer son équilibre budgétaire, indépendamment de tout nouvel investissement.

Cette situation sur laquelle la Cour des comptes avait alerté dès 2018 a été aggravée par la hausse de l'endettement de la Capca au cours de la précédente mandature et ne pourra perdurer. Il est donc nécessaire que les 42 communes membres de la Capca trouvent rapidement un accord dans un pacte financier et fiscal rénové.

Questions diverses :

Emanuel Arnaud indique que beaucoup de véhicules, venant notamment du secteur artisanal, ne respectent pas la limitation de vitesse dans le village. Il est décidé de demander de nouveau un contrôle de vitesse à la Gendarmerie.